



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements d'accueil

Question écrite n° 85538

Texte de la question

M. Yvan Lachaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'augmentation des tarifs des maisons de retraite en 2006. Le coût des maisons de retraite en général est bien trop élevé pour des personnes qui ont des revenus modestes ou même moyens. Comment des personnes retraitées peuvent-elles parvenir à payer en moyenne 2 000 euros par mois sans l'aide d'un tiers, qui est bien souvent un de leurs enfants ? S'il est vrai qu'il existe en France de petites structures où la personne âgée est respectée et choyée comme dans une famille, elles sont souvent réservées aux moins dépendants. Un grand nombre d'établissements ont décidé cette année une hausse des tarifs de 2,6 % correspondant au taux plafond autorisé par l'arrêté du ministère de l'économie et des finances NOR ECOC05 001 52. A qui stipule que les tarifs des maisons de retraite de personnes âgées ne peuvent augmenter de plus de 2,6 % en 2006. Dans la mesure où les pensions de retraite n'ont pas connu de hausse comparable, loin de là, bien des personnes se trouvent désormais confrontées à des difficultés financières. En conséquence, il souhaite connaître la position du Gouvernement sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85538

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2006, page 1480